

## CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE DES MARQUES NF ET A2P

### MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

N° de certificat	Date de décision
122060-00	Le 04/02/2004
<b>Conformité au référentiel technique suivant</b>	
NF C 48-205	du 01/04/1987
NF C 48-211	du 01/02/1989
NF C 48-212	du 01/02/1989
NF C 48-220	du 05/08/1986
xx C 48-410	du 01/03/2000

Correspondant C.N.M.I.S SAS	
José CAMPO	Tél : +33 (0)1 53 89 00 48
	Fax : +33 (0)1 45 63 40 63
N° Dossier C.N.M.I.S. SAS 002-12-03	


La société : GE INTERLOGIX France

4, rue Edmond Michelet - Z. A. de la Fontaine du  
Vaisseau - 93360 NEUILLY PLAISANCE


Pour son usine : 000100P2

Date de fin de validité :	31/12/2006
MODIFICATIONS	

Est autorisée à apposer les marques NF et A2P sur le matériel désigné ci-après :

Marque commerciale : ARITECH  
Référence commerciale : ATS3402  
Type de produit : CENTRALE ALARME + TRANSMETTEUR TELEPHONIQUE  
Caractéristiques principales certifiées : **Type 2**   
Filaire  
Ce matériel appartient à la gamme : Néant

*Cette décision atteste que le produit désigné est certifié conforme aux exigences spécifiées dans le règlement unique référencé NF 324 et CNPP H58 et que le système qualité de la société a été évalué conforme aux exigences de ce règlement. Cette décision dispense le titulaire de la présentation des Procès Verbaux d'essais de conformité au référentiel technique du matériel ci-dessus.*

PARIS, le 12/02/2004 

Pour AFNOR CERTIFICATION

Le Directeur Général du C.N.M.I.S. SAS

Denis CLUZEL

Pour le CNPP

Le Directeur département CNPP Cert.

**CNPP ASSOCIATION**  
Claude MIEBERTAL  
Route de la Chapelle Néanville  
B.P. 2265  
F - 27950 SAINT-MARCEL



LA SECURITE CERTIFIEE

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

## CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE DES MARQUES NF ET A2P

### MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

N° de certificat	Date
122060-00	Le 04/02/2004

Marque commerciale : ARITECH  
Référence commerciale : ATS3402  
Type de produit : CENTRALE ALARME + TRANSMETTEUR TELEPHONIQUE

#### Liste des composants répertoriés liés à ce produit

Référence	Désignation	Date Admission	N° Attestation Composant
ATS3402	CENTRALE D'ALARME	05/02/2004	122060-00
ATS1100	CLAVIER DE COMMANDE	30/09/2003	123020-01
ATS1210	EXTENSION 8 ZONES	30/09/2003	123020-02
ATS1840	CARTE FUSIBLE	30/09/2003	123020-04
ATS1202	EXTENSION 8 ZONES	30/09/2003	123020-05
ATS1811	EXTENSION DE SORTIE	30/09/2003	123020-06
ATS1801	INTERFACE RS 232/PRINTER	30/09/2003	123020-07
BS129NS3	BATTERIE ARITECH	15/05/2000	90406-B57
NPL24-12IFR	BATTERIE YUASA	15/05/2000	90064-B52

#### Date et références du(des) rapport(s) d'essais

Rapport d'essais	N° du Rapport d'essais
29/01/2004	AH 04 00 04

Cette décision annule et remplace toute attestation antérieure.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

# CERTIFICAT DES MARQUES NF et A2P

## MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES

### DETECTION D'INTRUSION

N° de certificat	Date
122060-00	Le 04/02/2004

Marque commerciale : ARITECH  
Référence commerciale : ATS3402  
Type de produit : CENTRALE ALARME + TRANSMETTEUR TELEPHONIQUE

#### Autres caractéristiques principales certifiées

COMPOSANT	ADRESSABLE	AUTONOMIE	AUTOPROTECTION	CATEGORIES	DEGRES IP/IK	ENVIRONNEMENT	GAMME DE TEMPERATURE	NOMBRE DE BOUCLES	ORGANE DE COMMANDE	PRESENCE DISPOSITIF SONORE	PROCEDURES DEMANDEES	TENSION ALIMENTATION
ATS3402	OUI	36 h	OUI	OUVER. ARR	30/04	INT. SEC	-10à+55°C	64	NON	NON		230 V
ATS1100												
ATS1210												
ATS1840												
ATS1202												
ATS1811												
ATS1801												
BS129NS3												12 V cc
NPL24-12IFR												12 Vcc

Cette décision annule et remplace toute attestation antérieure.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.